



POSITIONNEMENT DE VOTRE CLUB SUR LES TEMPS PERISCOLAIRE



Judo



Qu'appelle-t-on “Temps périscolaire” ?

C'est le temps pendant lequel l'enfant n'est pas en classe avec son enseignant.

Il est alors sous la responsabilité de la municipalité.

Le temps périscolaire n'est pas qu'un moment de garderie.

Les enfants sont pris en charge par des animateurs professionnels qui mettent en place des activités pédagogiques, ludiques et éducatives. Autrement dit, le temps périscolaire est immédiatement avant ou après l'école. Il se situe :

- le matin juste avant la classe
- pendant le temps de restauration (ou pause méridienne)
- le soir juste après la classe.

Pourquoi positionner votre club sur les TAP

- S'impliquer sur les actions de la ville,
- Valoriser le dynamisme de votre association auprès des institutions (écoles – service jeunes et sports...)
- Se positionner par rapport aux autres activités sportives et culturelles
- Véhiculer l'image du Judo
- Faire connaître et localiser votre dojo
- Transmettre les valeurs du Judo « Code Moral »
- Sensibiliser des adhérents potentiels
- Enrichir la vie de l'enfant, stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances et une expérience autour de notre activité
- Augmenter le nombre d'heure de votre éducateur sportif
- Faire connaître et localiser votre dojo

道子常備
榮共和融他自

Démarche pour se positionner auprès de sa commune.

- Le club :

Le président formule la volonté de l'association de s'impliquer sur les TAP en proposant son éducateur sportif et les créneaux disponibles.

Le club percevra une subvention qui correspondra à la mise à disposition de son éducateur sportif, le club rétribuera son éducateur sportif

L'éducateur de l'association n'est pas disponible, le président sollicite un autre éducateur sportif (conseillé)

- L'éducateur sportif :

L'éducateur sportif postule directement auprès du Maire de la commune et du service du personnel de celle-ci, Il joint un curriculum vitae et une lettre de motivation. Il pourra associer un projet pédagogique.

Moyen mis en place par le club pour inciter les initiés à s'inscrire au judo.

Différents moyens pourront être proposés après la participation du jeune sur un cycle et permettre le retour vers le club :

- La licence offerte
- Un judogi et une ceinture offerte
- Des gadgets de la coopérative FFJDA (trousse, gomme, stylo)
- Valorisation par l'acquisition d'un grade

Retour d'expérience de quelques clubs qui sont impliqués..



Préconisé, la mise en place de cycles de vacances à vacances soit 8 séances environ,



Favoriser le port du judogi ou au moins d'une veste et d'une ceinture.



Mettre en place une évolution technique.



Programmer et organiser une animation de fin de cycle : passage de grade ou tournoi avec remise de diplômes et médailles

Faire que les moments où l'enfant est confié soient réellement des moments de loisirs

La découverte : proposer à l'enfant des activités nouvelles ou des activités qu'il n'aurait pas la possibilité de pratiquer autrement.

Le plaisir, la détente : si l'on veut que l'enfant vive ces moments avec plaisir, il faut remplir un minimum de conditions, à savoir : Instaurer un climat de détente, assurer un accueil dynamique, convivial, lui procurer l'envie de revenir

LE POSITIONNEMENT DU JUDO SUR LES NOUVEAUX DES RYTHMES SCOLAIRES

